

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

ATTRIBUTION DES PRIX DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le Conseil Municipal décide d'allouer des bons d'achat de végétaux aux lauréats de chaque catégorie du concours 2021 des maisons fleuries désignés par le jury communal.

ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte les devis de la sarl JAD GROUPE et MANUTAN COLLECTIVITES pour l'acquisition de tables pique-nique et de poubelles pour un montant total de 1 929.75 € ttc.

RETROCESSION D'UNE CASE AU COLUMBARIUM

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte la rétrocession de la concession de Mme LOTTE.

CONVENTION ENEDIS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de signer la convention ENEDIS pour l'enfouissement d'une canalisation souterraine d'une longueur de 6 mètres au 18 rue Emile Guillaumin.

VENTE D'UNE PARCELLE AU LOTISSEMENT DU PRE DE LA CHAPELLE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de vendre la parcelle n° 2 au lotissement du Pré de la Chapelle, d'une superficie de 891 m², au prix de 8 € ttc/m² à M. BOZANGA-NZEKE Sidney et Mme GUEGBELET Bénélie. Il charge Monsieur le Maire de signer l'acte de vente, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 4 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions, décide d'admettre en non-valeur la liste de propositions des admissions en non-valeur d'un montant de 2 519.41 € sur le budget assainissement.

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal vote la délibération modificative n° 2 du budget principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote la délibération modificative n° 1 du budget assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

La séance est levée à 22H15

Villefranche d'Allier, le 8 octobre 2021